

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation :</b> 10/11/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.  Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LÉBOUC, Mme Madeleine BARBELETTE Mme Sylvie COUPÉ, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, M. Nicolas MARTINAIS
<b>Date d'affichage :</b> 10/11/2023	
<b>Nbre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 14	
<b>Présents :</b> 10	
<b>Votants :</b> 13	

**Absents excusés :**

M. Patrick DEMARQUET  
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN  
M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LÉBOUC  
M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

N°092/2023

**VALIDATION DES TARIFS PHOTOCOPIES 2024**

Monsieur DEMARQUET, 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances, rappelle les tarifs pratiqués en 2023. Suite à l'étude faite en commission du 9 novembre 2023, il propose les prix suivants :

A4	0,30 €
A4 recto/verso	0,40 €
A3	0,50 €
A3 recto/verso	0,70 €
Associations communales	Un forfait de 1000 photocopies A4 Noir et Blanc est offert La mise en page est réalisée par l'association  *avant publication le contenu est vérifié Il ne sera pas fait de photocopies couleur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** cette proposition de tarifs pour 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à ces questions.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

